

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Date et heure de la séance : 16 novembre 2022 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 4

Absents : 5

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Karine VALLUY - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Hervé PRONONCE procuration Mme Jacqueline BOLIS.

Absente : Mme Nastascia ACCOT - M. Ludovic DEPLAGNE - M. José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : Mme Jacqueline BOLIS

N° 22/11/16/007

OBJET : TE63 Eclairage public : réfection éclairage terrain de tennis en LED (halle tennistique).

Monsieur MORIN indique que la commune a sollicité l'inscription au Programme d'Eclairage Public 2023 du territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63 des travaux d'éclairage public pour la réfection de l'éclairage du terrain de tennis en LED (Halle Tennistique).

L'opération consiste au remplacement de l'ensemble des appareils d'éclairage existants très énergivores (puissance 8280 W) par des équipements d'éclairage LED (puissance 5 400 W), soit une baisse de la puissance installée d'environ 35 %.

L'estimation de ces travaux a été chiffrée à **16.000 € HT**. Conformément aux règles de financement de Territoire Energie, la participation de la commune, via un fond de concours, s'élèverait donc à **8 003,36 € HT**. Monsieur MORIN précise que ce montant sera inscrit au BP 2023. Il indique également que ce dossier, présenté à la commission «travaux», au cours de sa réunion du 7 novembre 2022, a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Approuver la réalisation de cette opération et mandater, pour ce faire, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.
- Accepter de verser le fonds de concours de la commune pour un montant total de **8003,36 € HT €**, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs.
- Autoriser le Maire, ou l'Adjoint aux travaux, à signer la convention de financement relative à cette opération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,




Jacqueline BOLIS.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **18 NOV. 2022**
Reçu en préfecture le **18 NOV. 2022**
La Directrice Générale des Services

Caroline SOULIGOUX.